



ArcelorMittal

# Communiqué de presse

## **ArcelorMittal annonce une émission obligataire d'un montant de € 500 millions dans le cadre de son programme EMTN de € 3 milliards**

Luxembourg, le 29 mars 2012 – ArcelorMittal (« ArcelorMittal » ou « l'émetteur ») annonce l'émission de € 500 millions d'obligations à 4,5%, venant à échéance le 29 mars 2018.

La clôture de l'émission a eu lieu aujourd'hui. Les titres obligataires ont été émis dans le cadre du programme « Euro Medium Term Notes » *wholesale* de € 3 milliards de l'émetteur.

Le produit de l'émission servira à refinancer la dette existante de l'émetteur.

**Informations importantes :** *Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait en aucun cas être considéré comme constituant une offre au public par ArcelorMittal d'Obligations, ni comme une sollicitation du public quelle qu'elle soit. Aucune communication ni aucune information relative à l'offre des Obligations ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel une obligation d'enregistrement ou d'approbation est requise. Aucune démarche n'a été entreprise ni ne sera entreprise dans un quelconque pays dans lequel un tel enregistrement ou une telle approbation seraient requis. L'émission ou l'achat des Obligations peuvent faire l'objet, dans certains pays, de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. ArcelorMittal n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation de ces restrictions par une quelconque personne.*

*Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 (telle que modifiée et transposée dans chacun des Etats membres de l'Espace Economique Européen, la « Directive Prospectus »). Le prospectus de base (tel que complété par deux suppléments) et les termes finaux (final terms) préparés par la Société dans le cadre de l'émission des Obligations l'ont été en considération de ce que toute offre d'Obligations dans l'un des Etats membres de l'Espace Economique Européen ayant transposé la Directive Prospectus (chacun un « Etat membre ») ne sera faite qu'en vertu d'une exception aux obligations de publication d'un prospectus conformément à la Directive Prospectus. En conséquence, les Obligations peuvent être offertes dans les Etats membres uniquement dans des cas ne nécessitant pas la publication par ArcelorMittal ou les Joint Lead Managers d'un prospectus au titre de l'article 3 de la Directive Prospectus ou d'un supplément à tout prospectus au titre de l'article 16 de la Directive Prospectus. La Société et les Joint Lead Managers n'ont autorisé l'offre d'Obligation dans aucune circonstance autre que celle visée ci-dessus. Le prospectus de base (tel que complété par deux suppléments) et les termes finaux (final terms) visés ci-dessus ont été, respectivement, enregistrés auprès de la Commission de Surveillance du Secteur Financier de Luxembourg et déposés auprès de la Bourse du Luxembourg, et sont disponibles sur [www.arcelormittal.com](http://www.arcelormittal.com).*

*Le présent communiqué ne constitue pas une invitation et n'a pas pour objet d'inciter à se livrer à des activités d'investissement au sens de l'article 21 du Financial Services and Markets Act 2000 du Royaume-Uni (le « FSMA »). Le présent communiqué est adressé et destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion), Order 2005 (tel que modifié) du Royaume-Uni (le « Financial Promotion Order »); et (iii) aux entités fortunées et autres personnes auxquelles il peut être légalement communiqué visées à l'article 49(2)(a) à (d) du Financial Promotion Order (toutes les personnes visées ci-dessus étant ci-après*

définies comme les « Personnes Habilitées »). Les Notes seront uniquement disponibles pour les Personnes Habilitées, et toute invitation, offre, accord en vue de souscrire, acheter ou acquérir ces Notes d'une quelconque autre manière, ou incitation à se livrer à des activités d'investissement contenues dans le présent communiqué n'est destinée qu'aux Personnes Habilitées et ne peut être effectuée qu'auprès des Personnes Habilitées. Toute personne autre que les Personnes Habilitées n'a pas le droit d'agir ou de se fier au présent communiqué ou à une quelconque partie de son contenu.

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique. Les Obligations n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au sens du Securities Act de 1933, tel qu'amendé (le « Securities Act ») ou au sens des lois applicables dans les Etats membres des Etats-Unis d'Amérique, et ne pourront être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique ou pour le compte ou au profit de US Persons qu'à travers un régime d'exemption prévu par ledit Securities Act ou par les lois applicables des Etats membres des Etats-Unis d'Amérique. Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne peuvent être adressés ou distribués aux Etats-Unis d'Amérique, ou dans toute autre pays dans lequel l'offre ou la vente des Obligations seraient interdites par les lois applicables. Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne doivent pas être distribués auprès de US Persons ou dans des publications de diffusion générale aux Etats-Unis d'Amérique. Les Obligations ne sont pas offertes aux Etats-Unis d'Amérique.

HSBC Bank plc, en sa qualité d'agent stabilisateur (ou tout établissement agissant pour le compte d'un quelconque agent stabilisateur) pourra surallouer les Obligations et/ou intervenir aux fins de stabilisation du marché des Obligations pour soutenir le cours des Obligations à un niveau plus élevé que celui qui prévaudrait autrement. Toutefois, aucune assurance ne peut être donnée que de telles interventions auront effectivement lieu. De telles interventions, si elles devaient avoir lieu, peuvent être réalisées à compter de la divulgation appropriée au public des conditions de l'émission des Obligations et être interrompues à tout moment mais au plus tard 30 jours après la date d'émission des Notes et 60 jours après la date d'allocation des Notes. De telles interventions seront réalisées dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables.

Ce communiqué de presse peut contenir des informations et déclarations prospectives au sujet d'ArcelorMittal et de ses filiales. Ces informations incluent des projections et des estimations financières ainsi que les hypothèses sous-jacentes à celles-ci, des déclarations relatives à des projets, des objectifs et des anticipations relatives à des opérations, des produits et des services futurs, et des déclarations relatives aux performances futures. Les informations prospectives peuvent être identifiées à travers l'emploi des termes « croire », « s'attendre à », « anticiper », « cibler » ou toute autre expression similaire. Le management d'ArcelorMittal considère que les anticipations reflétées par ces informations prospectives sont raisonnables ; toutefois, l'attention des investisseurs et des porteurs de titres émis par ArcelorMittal est attirée sur le fait que les informations et les déclarations prospectives sont sujettes à plusieurs risques et incertitudes, qui sont eux-mêmes difficiles à prévoir et généralement en dehors du contrôle d'ArcelorMittal et qui peuvent entraîner des différences importantes entre les résultats et les développements effectivement réalisés et les résultats et les développements mentionnés, suggérés ou anticipés dans ces déclarations et informations prospectives. Ces risques et incertitudes incluent ceux qui sont présentés et discutés dans les documents qui ont été ou seront déposés et enregistrés par ArcelorMittal auprès de la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg et de la Securities and Exchange Commission des Etats-Unis d'Amérique (la « SEC »). ArcelorMittal n'est soumis à aucune obligation de publier des mises à jour de ces informations prospectives, que ce soit en raison d'informations nouvelles, d'événements récents ou pour toute autre raison.

### **A propos d'ArcelorMittal**

ArcelorMittal est le numéro un mondial de l'exploitation sidérurgique et minière, avec une présence dans plus de 60 pays.

ArcelorMittal est leader sur tous les principaux marchés sidérurgiques mondiaux, y compris l'automobile, la construction, l'électroménager et l'emballage. La Société est un acteur de premier plan dans le domaine de la R&D et de la technologie. Le Groupe est aussi à la tête d'une exploitation minière de niveau international avec un portefeuille mondial réparti sur 20 mines en service et en développement et est le 4<sup>e</sup> producteur mondial de minerai de fer. Avec des opérations réparties dans plus de 22 pays sur quatre continents, la Société est présente sur tous les marchés clés de l'acier, tant dans les économies émergentes que dans les économies développées et elle dispose d'excellents réseaux de distribution.

Grâce à ses valeurs fondamentales que sont le développement durable, la qualité et le leadership, ArcelorMittal s'engage à agir de manière responsable à l'égard de la santé, de la sécurité et du bien-être de son personnel, de ses co-traitants et des communautés au sein desquelles elle opère. Son engagement porte également sur la gestion durable de l'environnement. ArcelorMittal joue un rôle de premier plan dans les efforts du secteur pour mettre au point des processus de production sidérurgique innovants et se consacre activement à la recherche et au développement de technologies et de produits sidérurgiques qui contribuent à lutter contre le changement climatique. ArcelorMittal est membre de l'indice FTSE4Good et de l'Indice Mondial de Durabilité Dow Jones.

Les chiffres financiers clés d'ArcelorMittal pour 2011 font ressortir un chiffre d'affaires de \$ 94,0 milliards pour une production de 91,9 millions de tonnes d'acier brut, représentant environ 6% de la production mondiale d'acier. Les opérations minières du Groupe ont produit 54 millions de tonnes de minerai de fer et 7 millions de tonnes de charbon métallurgique.

Les actions d'ArcelorMittal sont cotées sur les marchés de New York (MT), Amsterdam (MT), Paris (MT), Bruxelles (MT), Luxembourg (MT) et sur les bourses espagnoles de Barcelone, Bilbao, Madrid et Valence (MTS)

Pour plus d'informations sur ArcelorMittal, rendez-vous sur : [www.arcelormittal.com](http://www.arcelormittal.com).

**Coordonnées ArcelorMittal - Relations Investisseurs**

Europe :	+ 352 4792 2484
Amériques : \	+ 1 312 899 3569
Investisseurs individuels :	+ 44 203 214 3198
SRI :	+ 44 207 543 1128
Obligataires / Entités de crédit :	+ 33 171 92 10 26

**Coordonnées ArcelorMittal Corporate Communications**

E-mail: [press@arcelormittal.com](mailto:press@arcelormittal.com)  
Téléphone: +352 4792 5000

**ArcelorMittal Corporate Communications**

Giles Read (Directeur des Relations Média)	+ 44 20 3214 2845
Lynn Robbroeckx	+ 44 20 3214 2991
Tobin Postma	+ 44 20 3214 2412

Royaume-Uni

*Maitland Consultancy:*

*Rebecca Mitchell / Martin Leeburn* + 44 20 7379 5151

France

*Image 7*

*Sylvie Dumaine / Anne-Charlotte Creach* + 33 1 5370 7470